

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 22 mai 2018, 19 h 30, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
                                  le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
                                  le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
                                  le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
                                  la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
                                  le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Claude Lebel, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Louis Desrosiers et l'adjointe à la direction générale, Valérie Draws sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Première période de questions**
  - 3.1 Aucun
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal**
  - 5.1 Aucun
- 6. Dépôt du bordereau de correspondance**
  - 6.1 Aucun
- 7. Comptes déposés à la séance du conseil**
  - 7.1 Aucun
- 8. Ressources humaines**
  - 8.1 Autorisation d'embauche de réceptionnistes, soutien aux citoyens, poste occasionnel
  - 8.2 Présentation d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 14-709 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
- 9. Administration**
- 10. Finances**
  - 10.1 Changement d'administrateur principal du service Accès D Affaires
  - 10.2 Autorisation de signature d'effets bancaires
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire**
- 12. Sécurité incendie**
- 13. Travaux publics et hygiène du milieu**
  - 13.1 Rapport des demandes de soumissions**
  - 13.2 Recommandations de paiement**
- 14. Travaux publics et hygiène du milieu**
  - 14.1 Adoption du Règlement numéro 18-818 pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant (TP-1805) et décrétant un emprunt de 265 000 \$

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

- 15. **Urbanisme et environnement**
- 15.1 **Dérologations mineures**
- 15.2 **Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 16. **Urbanisme et environnement**
- 17. **Divers**
- 18. **Période de questions**
- 19. **Levée de la séance**

#### **Ouverture de la séance**

À 19 h 40, monsieur Claude Lebel, maire, déclare l'ouverture de la séance.

#### **Période d'intervention des membres du conseil**

Le conseiller du district 6, monsieur Stéphane Fontaine, mentionne qu'il y aura un événement à St-Adolphe les 26 et 27 mai prochain et invite la population à s'y présenter

Rés. : 196-18

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

#### **Ressources humaines**

Rés. : 197-18

#### **Autorisation d'embauche de réceptionnistes, soutien aux citoyens, poste occasionnel**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche de réceptionnistes, soutien aux citoyens, poste occasionnel afin de combler les besoins en remplacement de vacances et absences des différents services ;

Considérant la nécessité de combler le poste dans les plus brefs délais ;

Considérant que le poste de réceptionnistes, soutien aux citoyens, poste

(S)  
Initiales du maire

(S)  
Initiales du secrétaire-  
trésorier

occasionnel fera l'objet d'un concours d'emploi et que des candidats seront reçus en entrevue ;

Considérant que le candidat sélectionné devra répondre aux exigences du poste ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à l'embauche de réceptionnistes, soutien aux citoyens, poste occasionnel. La date d'entrée en fonction sera le plus rapidement possible, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire des réceptionnistes, soutien aux citoyens, poste occasionnel sera celui prévu à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2018.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

**Présentation d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 14-709 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury**

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1);

Je, soussigné, Claude Lebel, présente en ce jour un projet de règlement portant sur la modification du Règlement numéro 14-709 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

(S)

---

Claude Lebel, maire

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

## Finances

Rés. : 198-18

### Changement d'administrateur principal du service Accès D Affaires

Considérant le départ de la directrice des finances et trésorière adjointe, madame Elena Giroux, effectif en date du 4 mai 2018 ;

Considérant que madame Giroux était l'administratrice principale auprès du service Accès D Affaires ;

Considérant la suspension de la directrice générale et secrétaire-trésorière et la nomination de monsieur Louis Desrosiers à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu que ce conseil autorise monsieur Louis Desrosiers, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à devenir l'administrateur principal en remplacement de madame Elena Giroux aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 199-18

### Autorisation de signature d'effets bancaires

Considérant la résolution 330-17 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy, à signer tous les effets bancaires nécessaires pour assurer la bonne gestion financière de la Municipalité ;

Considérant la suspension de la directrice générale et secrétaire-trésorière effective en date du 14 mai 2018 ;

Considérant la nomination de monsieur Louis Desrosiers à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu :

- que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Louis Desrosiers, à signer tous les effets bancaires nécessaires pour assurer la bonne gestion financière de la Municipalité ;

- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Travaux publics et hygiène du milieu**

Rés. : 200-18

#### **Adoption du Règlement numéro 18-818 pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant (TP-1805) et décrétant un emprunt de 265 000 \$**

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant (TP-1805) et décrétant un emprunt de 265 000 \$ a été donné à la séance du conseil tenue le 14 mai 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant (TP-1805) et décrétant un emprunt de 265 000 \$ a été présenté à la séance du conseil tenue le 14 mai 2018 ;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 18-818 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 18-818 pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant (TP-1805) et décrétant un emprunt de 265 000 \$ comportant 3 pages et 1 annexe.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### Période de questions

La période de questions débute à 19 h 45. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 19 h 52.

Rés. : 201-18

### Levée de la séance

À 19 h 52, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

---

Claude Lebel, maire

Je, Claude Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

---

Louis Desrosiers,  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim